

À LA UNE

WELFARM manifeste devant le siège du Crédit agricole

Mercredi 9 septembre, devant le siège de Crédit agricole à Montrouge en région parisienne, les militants de WELFARM sont venus réclamer à la première banque française qu'elle n'investisse plus d'argent dans l'élevage intensif. Une enquête, que nous avons relayée le matin même, montre en effet que le Crédit agricole a investi la somme colossale de près de 2,5 milliards d'euros en 2018 auprès de groupements d'éleveurs, de sociétés de restauration et d'enseignes de la grande distribution impliqués dans l'élevage intensif de poulets. Affiches parodiques et banderole à la main, nos équipes ont déposé des sacs contenant l'équivalent de 7 millions d'euros en faux billets devant le siège de Crédit agricole. Objectif ? Faire prendre conscience à ce



gérant de la finance de la somme considérable investie quotidiennement dans l'élevage intensif de poulets, par le biais d'actions et d'obligations souscrites par le Crédit agricole dans des entreprises comme McDonald's, Delhaize ou Domino's pizza. Bloqués par la sécurité, les militants de WELFARM n'ont pu rencontrer aucun

représentant de la direction de la banque. Notre association a donc été contrainte d'envoyer ses demandes par courrier recommandé immédiatement après l'action. Il ne s'agit malheureusement pas de notre première tentative de prise de contact avec le Crédit agricole qui, encore à ce jour, n'a pas donné suite à nos sollicitations. C'est pourquoi nous avons besoin de vous tous pour faire réagir le Crédit agricole. Comment ? Deux actions sont possibles : interpeller directement le siège de la banque par mail ou adresser notre formulaire de réclamation à votre agence locale. **Contactez-nous sur benevoles@welfarm.fr** Cet argent, c'est votre argent : **reprenez le contrôle ! ■**



Chers amis des animaux,

À l'heure où j'écris ces lignes, la France entame un second confinement. Lors du précédent, vous, sympathisants et donateurs, avez su nous témoigner tout votre soutien et nous vous en sommes infiniment reconnaissants. Vous nous avez donné la force de poursuivre nos actions avec toujours le même but : combattre la souffrance des animaux d'élevage.

Vous avez été également à nos côtés, pour nous soutenir dans notre campagne dénonçant les investissements importants des banques (dont le Crédit agricole) auprès de producteurs, groupes agro-alimentaires, et distributeurs impliqués dans l'élevage intensif de poulets. Ne lâchons rien : continuons à leur écrire et à agir pour mettre fin aux souffrances générées par ces élevages.

Votre fidélité est d'autant plus très importante qu'en ce contexte si particulier, la cause des animaux d'élevage connaît de grandes déceptions. En effet, l'interdiction de l'abattage sans étourdissement en Europe pourrait être remise en question par une décision de la Cour de justice européenne et, en France, la proposition de loi sur la souffrance animale n'a pas pu être débattue comme il se doit à l'Assemblée nationale – les députés s'en remettant au bon vouloir des filières.

Ne baissons pas les bras : nous pouvons tous agir pour le bien-être des animaux d'élevage. Notamment, en invitant nos maires nouvellement élus à agir pour que leurs cantines scolaires s'approvisionnent auprès de fournisseurs plus respectueux des animaux.

Enfin, en cette fin d'année, nos choix de consommation peuvent également avoir un impact. Pour les fêtes, refusons de servir : du chapon, une volaille castrée sans anesthésie dans une grande souffrance et élevée dans des conditions parfois discutables, ainsi que du foie gras, le gavage forcé étant source de souffrances. Pour vous aider à choisir des produits plus éthiques, WELFARM vous propose un nouveau guide de Consom'action : nous savons déjà que vous en ferez bon usage.

Sur ces quelques recommandations, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année, si possible, en compagnie de vos proches.



édito

par Ghislain Zuccolo,
Directeur Général
de WELFARM

Tous mobilisés contre l'élevage intensif !

Les élections municipales sont passées, les nouveaux maires ont pris leurs fonctions : il est temps de leur demander d'intégrer davantage de bien-être animal au menu des cantines scolaires.

6 millions d'enfants mangent à la cantine tous les jours. Et malgré une forte demande sociétale, les cantines françaises servent encore quotidiennement des produits d'origine animale issus d'élevages intensifs.

SOUFFRANCE ANIMALE AU MENU

Vous pouvez faire le test chez vous : il vous suffit de lire les menus proposés aux enfants de votre commune sur Internet ou sur les affichages publics. En l'absence de signes de qualité (Bio, label Rouge

pour les volailles, etc.), il est fort probable que les produits d'origine animale servis dans votre commune proviennent d'élevages intensifs. Salade de blancs de poulets entassés par milliers en bâtiment, poisson pané d'élevage industriel, cordon bleu de dinde sélectionnée génétiquement pour sa croissance rapide, portion de fromage fabriquée avec du lait zéro pâturage, gâteau aux œufs de poules en cage... Les exemples sont malheureusement très nombreux.



INTERPELLONS NOS ÉLUS !

Ce sont les municipalités qui décident de l'approvisionnement des cantines des écoles. Grâce à votre mobilisation sur action-cantines.fr, certains candidats aux municipales se sont engagés à bannir l'élevage intensif des cantines scolaires s'ils étaient élus. Il est temps

de leur rappeler leurs promesses et d'inciter les autres à mettre plus d'éthique dans les assiettes des enfants ! ■

> N'hésitez pas à écrire au maire de votre ville pour lui demander d'intégrer davantage de bien-être animal au menu des cantines. Nos équipes peuvent vous aider dans cette démarche, contactez-les à : benevoles@welfarm.fr (objet : campagne cantines).

FÊTES

Célébrons Noël sans chapon



Castrés sans anesthésie, enfermés, parfois mutilés... Le chaponnage induit, pour des millions de poulets, une vie entière de souffrance. Dès cette année, refusons cette cruauté : ne servons pas ce mets dit « festif » à nos tables pour Noël.

Le terme « chapon » désigne un jeune coq castré. Or, le « chaponnage » - autrement dit, la castration des poulets - s'avère extrêmement douloureuse pour ces animaux. L'opérateur retourne l'animal, lui attache les pattes et les ailes pour l'immobiliser et incise son abdomen sans anesthésie (les testicules des volailles étant situés à l'intérieur du corps). La plaie est maintenue ouverte avec un écarteur et une pince est utilisée pour arracher les testicules. La plupart du temps, la peau n'est pas recousue après la castration. Il n'y a aucune prise en charge de la douleur : l'opération est réalisée à vif et à la chaîne. De plus, les conditions d'élevage des chapons

soulèvent des questions éthiques importantes. En élevage conventionnel, les animaux sont détenus toute leur vie dans des bâtiments fermés. Dans les productions labellisées IGP, AOP et label Rouge, les chapons ont accès au plein air, avant parfois d'être enfermés plusieurs semaines durant la période dite « de finition ». Pendant cette période, les chapons de Bresse sont, quant à eux, détenus en cage, dans la pénombre et leurs ongles sont préalablement époinçés, afin de réduire les griffures. Et ce, notamment dans le but de préserver l'apparence de leur peau pour satisfaire les clients...

Parce que le chaponnage sans souffrance n'existe pas, refusons d'inviter cette cruauté à notre table ! Dès cette année, optons pour un menu de fêtes sans chapon. ■

> Signez la pétition de WELFARM pour intégrer davantage de bien-être animal dans l'élevage de poulets sur : www.noelsanschapon.fr

Demandez votre guide de Consom'action

WELFARM édite un nouveau guide pour aider à identifier les produits plus respectueux des animaux dans les rayons en faisant ses courses. Pratique et ludique, il tient dans la poche et présente une cartographie simplifiée des aliments plus éthiques.

Notre guide vous renseigne ainsi sur les signes de qualité, comme le Bio ou le label Rouge, qui sont susceptibles de garantir de meilleures conditions d'élevage aux animaux. Sur ce sujet, des échanges sont d'ailleurs en cours entre WELFARM et l'Inao, l'organisme qui suit et encadre ces signes de qualité, dans le but d'engager un travail sur l'amélioration de leurs cahiers des charges, afin d'y intégrer davantage de bien-être animal.

Pour commander votre guide de Consom'action, adressez votre demande à benevoles@welfarm.fr C'est gratuit !



La Cour européenne de justice pourrait revenir sur l'interdiction de l'abattage sans étourdissement

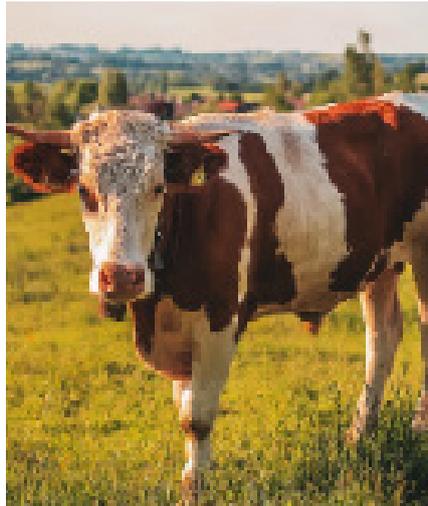
L'interdiction de l'abattage sans étourdissement décidée par certains États membres risque d'être remise en cause par une décision de justice à venir.

Au sein de l'Union européenne, l'étourdissement des animaux avant leur abattage est rendu obligatoire par le règlement (CE) n°1099/2009. Toutefois, le règlement prévoit la possibilité de dérogations à l'obligation d'étourdissement pour motifs religieux. Ainsi, certains États, tels que la Suède, la Slovénie, le Danemark et dernièrement, les provinces wallonnes et flamandes en Belgique, ont décidé d'interdire l'abattage sans étourdissement. D'autres, comme la France, ont choisi de conserver la possibilité de dérogations.

DES RÉPERCUSSIONS À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

À la suite de l'interdiction de l'abattage sans étourdissement en Belgique pour les provinces wallonnes et flamandes

en 2019, plusieurs associations culturelles ont déposé un recours devant la Cour constitutionnelle belge pour faire annuler cette décision, qui en a référé à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).



Dans un avis du 10 septembre 2020, l'avocat général de la CJUE considère que les États membres de l'UE ne peuvent refuser la possibilité de dérogation à l'étourdissement prévue par le règlement européen. La décision

de la CJUE est attendue avant la fin de l'année. La situation s'avère critique, car l'avis de l'avocat général est souvent suivi par les juges de la CJUE. Si tel était le cas, le Gouvernement belge serait contraint de revenir sur l'interdiction d'abattage sans étourdissement et les pays européens qui l'ont déjà interdit devraient faire de même.

QUELLES ALTERNATIVES ?

L'abattage sans étourdissement est pratiqué, afin que l'animal soit saigné tout en étant maintenu en vie. Il existe pourtant une alternative : l'étourdissement électrique réversible. Cette méthode consiste à rendre l'animal inconscient et insensible pendant une courte période de temps, grâce au passage d'un courant électrique au niveau du cerveau.

Une interdiction de l'abattage sans étourdissement pourrait nuire au développement de cette alternative. Or, il est scientifiquement reconnu que l'abattage sans étourdissement provoque de grandes souffrances, avec un retard de la perte de conscience pouvant atteindre quatorze minutes chez les bovins, selon un rapport de l'Inra de 2009. ■

PROPOSITION DE LOI SUR LA SOUFFRANCE ANIMALE

Les animaux d'élevage devront encore attendre

Le jeudi 8 octobre aurait dû être une journée historique pour les animaux. En effet, une proposition de loi visant à abolir diverses pratiques générant des souffrances animales était inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Malheureusement, par manque de temps, ce texte n'a pas pu être débattu et aucune mesure n'a donc pu être adoptée...

Cette proposition de loi, déposée par le groupe parlementaire Écologie démocratie solidarité, visait notamment à interdire l'élevage de poules pondeuses en cage à compter du 1^{er} janvier 2025, mais également à bannir, d'ici à 2040, l'élevage ne permettant pas un accès des animaux d'élevage au plein air. Les connaissances scientifiques disponibles démontrent en effet que l'enfermement en cage est incompatible avec le respect du bien-être des animaux, et que l'accès à l'extérieur

est le dénominateur commun à la satisfaction des besoins de toutes les espèces.

L'examen de cette proposition de loi aurait donc pu permettre aux parlementaires de débattre sur les conditions d'élevage de millions d'animaux et de donner une impulsion pour l'évolution harmonisée des pratiques d'élevage. Malheureusement, cette proposition de loi n'aura pas eu le parcours escompté...

En effet, en raison du fort retard survenu dans les débats précédents, ces discussions n'ont malheureusement pas eu lieu. Aucune des mesures visant à faire progresser la condition animale n'a pu être examinée et votée. Les députés ont manqué une occasion de tracer la voie vers un modèle d'élevage plus respectueux des animaux, s'en remettant aux filières d'élevage, dont la bonne volonté reste encore à prouver sur la question du bien-être animal. ■





La Hardonnerie, ferme refuge et éducative



Les animaux fêtent Noël

Cette année encore, les soigneuses organisent avec impatience le Noël de nos pensionnaires. Sont prévus au menu : lentilles et riz pour les poules, pommes de terre pour les cochons, orge pour les moutons et les chèvres, carottes pour les lapins, salade pour les palmipèdes et un lot de légumes variés pour les ânes et les poneys. L'an passé, Oscar, notre cochon laineux, s'était tant régalé qu'il n'était pas parvenu à terminer sa ration du soir.

Nous le savons déjà : tous recevront ce repas de fête avec bonheur. Une attention rendue possible, notamment grâce au soutien de nos donateurs, mais aussi des parrains et des marraines de nos protégés. Tous contribuent à offrir une vie heureuse à ces animaux au passé souvent difficile. Un merveilleux cadeau, dont nous les remercions du fond du cœur.

Pour Noël, aidez-nous à rendre leurs vies encore plus belles ! Découvrez les animaux à parrainer sur : www.lahardonnerie.fr



PROLONGEZ DANS LE TEMPS L'AMOUR QUE VOUS PORTEZ AUX ANIMAUX

WELFARM est financée uniquement grâce à la générosité publique. Cela garantit notre indépendance et notre liberté d'action. Nous travaillons chaque jour pour faire reculer l'élevage intensif et interdire les mutilations, pour diminuer la durée des transports et renforcer la protection des animaux à l'abattoir, mais aussi éduquer le public et les plus jeunes au respect des animaux. Inscrivez WELFARM dans son testament, ou en tant que bénéficiaire d'une assurance-vie, c'est nous aider à poursuivre notre travail au quotidien pour faire du bien-être animal un véritable enjeu sociétal et faire reconnaître l'animal d'élevage pour sa valeur intrinsèque. C'est aussi agir pour la pérennité de nos actions et de notre combat.

100 % de votre générosité servira la cause des animaux d'élevage.

Demandez notre brochure « Legs, donations et assurances-vie » au 03 87 36 25 45 ou par mail : legs@welfarm.

La Hardonnerie a finalement rouvert ses portes

Le protocole sanitaire de rigueur en raison de l'épidémie de Coronavirus n'a pas effrayé les visiteurs. En effet, ils ont été nombreux à se rendre à La Hardonnerie dès sa réouverture en août dernier.



(c) Laurine Delannoy

Cette année, la ferme refuge et éducative de WELFARM aurait dû rouvrir ses portes au public en mars. Confinement oblige, les équipes n'ont pu accueillir les visiteurs qu'à partir du mois d'août. Et ce, jusqu'à la fermeture au mois d'octobre. Néanmoins, les curieux étaient au rendez-vous et de nombreuses familles ont pu rendre visite à nos pensionnaires dans le respect des règles sanitaires. Des donateurs, des parrains et des marraines ont même profité de l'accalmie suscitée par l'épidémie pour découvrir la ferme dans un cadre intime. Parmi les visiteurs, on compte également des élèves de classes de CP, CE1 et CE2, venus profiter des activités scolaires proposées par WELFARM, avant et après le premier confinement.

Par ailleurs, grâce à la générosité et à la mobilisation de nos donateurs, nous avons pu apporter les dernières touches au nouvel abri des cochons dès le printemps venu. Rosette, Mooky, Oscar et Blue jouissent maintenant d'un plus grand espace répondant parfaitement à leurs besoins.

Malheureusement, les mois de fermeture forcée ont eu un fort impact sur la fréquentation du site, en baisse par rapport aux années précédentes. La Hardonnerie a plus que jamais besoin de vous et vous remercie pour vos dons, vos parrainages, ainsi que vos messages de soutien. ■

> Pour adresser un don en soutien à notre ferme refuge et éducative ou parrainer un animal, rendez-vous sur www.lahardonnerie.fr

